Ordre professionnel
des physiothérapeutes
du Québec

RAPPORT ANNUEL

1990-2000

Table des matières

Lettres de présentation 2

Rapport de la présidente 3

Activités du Bureau et du Comité administratif 6

Rapport de la permanence

Coordination des affaires professionnelles 8

Bureau du Syndic 10

Coordination des communications 10

Coordination de l'inspection professionnelle 12

Coordination des services administratifs 12

Rapport des comités

Comités liés à la protection du public

Comité de discipline 13

Comité de formation en physiothérapie 13

Comité d'inspection professionnelle 13

Comité des règlements 14

Comité de révision des plaintes 14

Autres comités

Comité d'admission 15

Comité du Congrès 2000 15

Comité des étudiants 16

Comité de recherche clinique en physiothérapie 16

Comité provincial des responsables cliniques 17

Renseignements généraux 18

Rapport du vérificateur et états financiers 19

Personnel de l'Ordre

au 31 mars 2000

Personnel permanent

Mariette L. Lanthier
Présidente

Louise Bleau
Secrétaire de l'Ordre et chargée de la formation continue

Andrée Lachaine
Secrétaire de direction

Paul Marcoux
Syndic

Pierre Allard
Syndic adjoint

Éric Bourdeau
Coordonnateur de l'inspection professionnelle

Yvonne Ouellet
Secrétaire – Bureau du Syndic et Inspection professionnelle

Hélène St-Amand / Cynthia Carsley
Coordonnatrice des affaires professionnelles

Sylvie Bérard
Secrétaire des affaires professionnelles

Odette Trépanier
Coordonnatrice des communications

Danielle Huet
Secrétaire des communications

Dominique Serre
Coordonnatrice des services administratifs

Lyne L'Archevêque / Annie Bellemare
Commis à la comptabilité

Nathalie Des-Rosiers / Danielle Marquis
Commis à l'accueil

Inspecteurs / enquêteurs de l'Ordre

Ruth Perreault, Gilles Vaillancourt, Nathalie Savard, Hélène Laroche, Anne Cloutier, Michelle Bourassa, Sylvie Gorse, Christine Foster

Comités de l'Ordre

Comités liés à la protection du public

Comité de discipline
Comité de formation en physiothérapie
Comité d'inspection professionnelle
Comité des règlements
Comité de révision des plaintes

Autres comités

Comité d'admission
Comité des étudiants
Comité de recherche clinique en physiothérapie
Comité provincial des responsables cliniques

Comités-conseils de l'Ordre

Approches posturales
Ergonomie
Géronto-gériatrie (Montréal)
Géronto-gériatrie (Québec)
Orthopédie
Pédiatrie
Rééducation périnéale et pelvienne
Santé communautaire

Lettres de présentation

Septembre 2000

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau, président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec pour la période du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Linda Goupil

---

Septembre 2000

Madame Linda Goupil
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9e étage, Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec pour l'année 1999-2000.

Ce rapport couvre l'année financière de notre Ordre qui s'étend du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente, Mariette L. Lanthier, pht, M.A.P.

Septembre 2000

Me Jean-K. Samson, président – Office des professions du Québec
320, rue Saint-Joseph Est, 1er étage, Québec (Québec) G1K 8G5

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec pour la période du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente, Mariette L. Lanthier, pht, M.A.P.

101-01296/

Rapport de la présidente

Mariette L. Lanthier, pht, M.A.P.

La planification triennale 1999-2002 a influencé les actions quotidiennes de l'Ordre et les décisions prises au cours de cet exercice financier 1999-2000. D'importance capitale pour la consolidation des assises et l'avenir de notre profession, la planification s'appuie sur les orientations suivantes, adoptées par le Bureau :

1. Promouvoir l'excellence de la physiothérapie par les physiothérapeutes ;
2. Consolider les assises de la profession de physiothérapeute ;
3. Assurer des communications efficaces avec les différentes clientèles cibles.

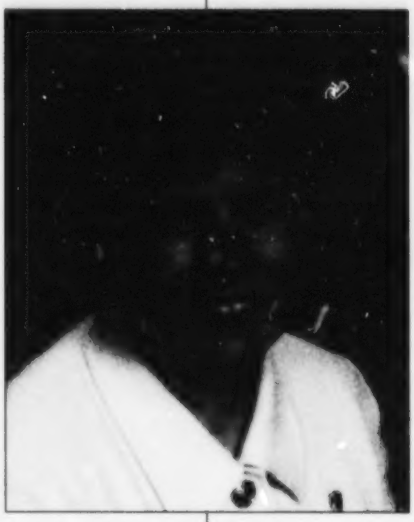

Les dossiers majeurs de l'Ordre

Tel que je le présentais dans le *Rapport annuel 1998-1999*, notre statut actuel d'ordre à titre réservé ne nous permet pas d'intervenir pour limiter la confusion qui persiste dans la population. La situation s'est même envenimée au cours de la dernière année puisque, en plus des doubles appellations officialisées dans les conventions collectives du secteur public, nous assistons maintenant à une reconnaissance officielle par des organismes gouvernementaux de personnes pouvant intervenir dans le champ de la physiothérapie sans être membres de l'Ordre et à des décisions prises en regard de l'intervention physiothérapique.

Ces multiples situations rencontrées minent la crédibilité de la profession aux yeux de la population et sont de nature à nuire à l'accessibilité à des services de qualité et à la protection du public.

La demande d'une reconnaissance d'exclusivité de notre champ professionnel

L'urgence d'agir dans ce dossier n'a plus à être démontrée. C'est pourquoi j'ai demandé une rencontre avec la nouvelle ministre de la Justice, M^me^ Linda Goupil, afin de la saisir de notre demande de reconnaissance d'exclusivité, rencontre qui m'a été accordée le 30 avril 1999. J'ai aussi fait des représentations auprès du président de l'Office, M^e^ Jean-K. Samson, de présidents d'ordres professionnels et des doyens des facultés de médecine du Québec, ainsi qu'auprès de nombreux décideurs politiques et administratifs, dans le but d'obtenir leur appui dans ce dossier. J'ai reçu une excellente écoute, et plusieurs nous ont confirmé leur appui verbalement. Certains l'ont également signifié par écrit au président de l'Office.

Nous avons déposé un document synthèse résumant la situation de la physiothérapie au Québec, auprès de l'Office au mois de septembre 1999 et, en novembre 1999, le président de l'Office, M^e^ Jean-K. Samson nous demandait de mieux préciser notre spécificité.

Le respect de notre champ professionnel

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) reconnaissait officiellement au printemps 1999, par le nouveau formulaire de prise en charge et de rapport d'étape de physiothérapie et d'ergothérapie, les diplômés universitaires en physiothérapie (dup) aptes à poser des actes de physiothérapie dans le secteur public pour les travailleurs victimes de lésions professionnelles. De même, différents autres professionnels sont désormais reconnus comme étant habilités à superviser les thérapeutes en réadaptation physique (trp) et à contresigner les rapports pour le remboursement des traitements de physiothérapie que les trp dispensent. La CSST inclut également, sous le couvert de la physiothérapie, les actes posés en ergothérapie et en impute les coûts à l'*environnement de la physiothérapie*.

Plus récemment, nous avons fait face à cette autre initiative de la CSST, avec la complicité de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) qui, suite à une étude sommaire de l'*environnement de la physiothérapie*, ont pris des décisions concernant la pratique de la physiothérapie sans en avoir informé les physiothérapeutes, et encore moins les avoir consultés. Rappelons le *Rapport du comité technique CSST-FMOQ concernant les travailleurs victimes de lésion professionnelle au dos*.

Nous avons fait de multiples représentations et poursuivons nos travaux à ce sujet.

La décision de la Cour d'appel du Québec

La saga se poursuit dans le dossier de la manipulation. Après avoir pris connaissance, le 25 février 2000, du jugement unanime rendu par la Cour d'appel du Québec, plus haut tribunal de la province, l'Ordre des chiropraticiens du Québec a présenté une demande d'autorisation d'en appeler de ce jugement devant la Cour suprême du Canada.

Ce jugement de la Cour d'appel et les motifs de cette décision rédigés par M^me^ la juge Louise Otis, auxquels ont souscrit MM. les juges André Forget et Robert Pidgeon, de même que l'impact d'un tel jugement sur la profession ont fait l'objet d'une stratégie d'information auprès du public, des décideurs et des membres.

L'arrêt de la Cour d'appel précise la portée du champ de pratique de la physiothérapie et, plus particulièrement, reconnaît explicitement que la thérapie manuelle inclut le massage, la mobilisation et la manipulation et qu'elle constitue l'une des activités professionnelles dévolue aux physiothérapeutes. Une analyse de ce jugement a été publiée dans la chronique juridique du *Physio-Québec*, printemps 2000.

Le dossier d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique

J'ai accepté de rencontrer les directeurs des études des cinq cégeps qui dispensent la formation « Technique de réadaptation physique », à leur demande au mois de juin 1999, afin d'échanger sur la *Proposition de cadre de référence pour l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec* et de répondre à leurs interrogations. Les principaux points d'échange furent : L'« évaluation physiothérapique » et la définition de la notion d'« orientation de traitement » dans le secteur privé, la présidence de l'Ordre, la représentation des trp au Bureau, le titre de l'Ordre et la « permanence » de l'Ordre.

Les directeurs des études ont considéré la proposition de cadre de référence de l'Ordre respectueuse de la réalité des trp et désirent apporter leur collaboration, afin de permettre aux finissants de ce programme d'obtenir une reconnaissance professionnelle par leur intégration à l'Ordre. Des échanges ont suivi sur différentes pistes d'action que l'Ordre et les directeurs des études pourraient entreprendre pour faire avancer ce dossier.

J'ai ensuite rencontré les professeurs des cinq cégeps qui enseignent dans ce programme, sur l'invitation des directeurs des études, afin de leur présenter le cadre d'intégration et répondre à leurs interrogations. Ces rencontres ont eu lieu au mois de novembre 1999 et elles se sont toutes déroulées dans le respect mutuel et la volonté de régler enfin ce dossier. Le Bureau a accepté de supporter tous les frais relatifs à ces rencontres.

Je réitère donc la volonté de l'Ordre d'en arriver à une finalité dans ce dossier, mais ce qu'il importe de comprendre avant tout, c'est que nous avons fait cheminer ce dossier aussi loin que nous avons pu et que tout autre engagement des ressources de l'Ordre à cet effet est devenu inéquitable pour l'ensemble des membres, compte tenu de la position inchangée des représentants de la Société québécoise des thérapeutes en réadaptation physique (SQTRP).

Les rencontres avec les représentants du MSSS et du MEQ

En outre des différents sujets traités précédemment, j'ai pu discuter avec la ministre de la Santé, M^me^ Pauline Marois, ses représentants, de même qu'avec des représentants du MEQ, notamment de l'accessibilité réduite aux services de physiothérapie dans le réseau public de la santé due au fait que des décisions administratives sont trop souvent prises dans un contexte d'obligation de déficit zéro, de la pénurie de physiothérapeutes et du nécessaire décontingentement des programmes universitaires. Je poursuis mes représentations à ces fins.

Les autres intégrations

Après avoir donné suite à une demande de rencontre du président de l'Association des orthothérapeutes du Québec, M. Roberto Poirier, j'ai précisé au président de l'Office que l'Ordre n'entendait pas répondre à quelque demande d'intégration que ce soit, compte tenu des priorités actuelles et des nombreux dossiers qui méritent des investissements importants présentement.

Les représentations de l'Ordre

L'Ordre a participé aux ***consultations*** du MSSS et autres organismes gouvernementaux, produit des ***avis*** et transmis ses ***commentaires*** :

- au MSSS, dans le dossier de la Déficience intellectuelle ;
- à la RRSSS Saguenay-Lac St-Jean, dans le dossier de la santé mentale ;
- au comité de l'Office dans le dossier des Sociétés par actions ;
- à Revenu Québec à l'effet que la formation et la compétence du physiothérapeute l'habilitent à signer le formulaire « Attestation de déficience » du *Règlement d'application sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi de la RAMQ*, dans les cas d'incapacité à la marche des patients ;
- à l'Association québécoise des orthophonistes et audiologistes sur le rôle du physiothérapeute dans le traitement de la dysphagie, faisant suite à une position rendue publique par cet organisme ;
- à la ministre de la Santé, M^me^ Pauline Marois, suite au *Rapport Arpin* dont le mandat était de faire le point sur la question de *La complémentarité du secteur privé dans la poursuite des objectifs fondamentaux du système public de santé au Québec. D'une part*, nous avons rappelé à la ministre le développement important de la pratique privée en physiothérapie depuis plusieurs années, d'autre part nous avons souligné les impacts négatifs d'une accessibilité réduite dans le réseau public, aux services de physiothérapie pour la population, les solutions qui pourraient être envisagées, notamment une étude sur la complémentarité des services de physiothérapie dans le réseau public avec le secteur privé et la nécessaire analyse de l'impact d'une assurance réadaptation sur l'accessibilité à des services de physiothérapie pour tous.

L'Ordre a assuré sa participation à différents ***comités*** et ***groupes de travail*** mis en place notamment par :

- le Bureau du vérificateur général du Québec pour faire l'analyse de la notion d'intervenants de première ligne et faire des recommandations à cet effet ;
- l'Université de Montréal sur les soins de première ligne, groupe de travail multidisciplinaire subventionné par le Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ) ;
- la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour développer un programme de formation sur les entorses cervicales ;
- la CSST et la SAAQ pour l'organisation du Colloque sur les entorses cervicale et lombaire ;
- le comité régional de la planification et du suivi de la main-d'œuvre de la RRSSS Outaouais pour constituer une banque de données au sujet de la disponibilité des professionnels dans la région.

L'Ordre a également collaboré, par une contribution financière de 3 000 $, à l'étude faite par le Collège des physiothérapeutes de l'Alberta sur les « *Compétences requises par les physiothérapeutes pour la pratique sécuritaire et efficace de la manipulation vertébrale* ». Cette étude est terminée et maintenant disponible dans les deux langues.

Enfin, j'ai assuré la collaboration de l'Ordre au comité des effectifs en physiothérapie qui sera mis en place par le MSSS, dès l'automne 2000, compte tenu du besoin urgent de faire le portrait de la situation actuelle de pénurie de physiothérapeutes partout au Québec et de l'impact d'une telle réalité sur l'accessibilité aux services des physiothérapeutes pour la population, actuellement et à plus ou moins court terme.

Dans le cadre de la ***mise à jour du système professionnel québécois***, rendue publique le 26 novembre 1999 par la ministre de la Justice, M^me^ Linda Goupil, à l'occasion d'une assemblée spéciale du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), l'Ordre a été invité à désigner un ou une physiothérapeute pour participer au groupe de travail du 6^e^ projet de ce dossier. Sous la présidence du D^r^ Roch Bernier, le groupe de travail est composé de cinq personnes particulièrement au fait du système professionnel et du système de santé québécois.

M^me^ Ghyslaine Samson Saulnier, physiothérapeute d'expérience, a accepté que je soumette sa candidature à la ministre pour représenter la réadaptation. Ce comité a trois ans pour remettre ses recommandations à la ministre pour *Moderniser l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines*.

Dans le cadre des ***démarches conjointes*** avec l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, je continue de collaborer aux efforts de représentations auprès de tous nos interlocuteurs et partenaires, tout en m'assurant par ailleurs du respect des priorités de l'Ordre, compte tenu du nombre imposant des dossiers à traiter et de nos ressources limitées. Nous avons donc rencontré au cours de l'année, des représentants du MSSS et de la RRSSS Montréal-Centre, du Vérificateur général du Québec, du FRSQ, du Conseil médical du Québec, de l'AHQ et de l'Association des établissements de réadaptation physique du Québec, de l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec, de l'Office des personnes handicapées du Québec et du Regroupement des compagnies d'assurances de personnes.

La visibilité de l'Ordre

Considérant la ***recherche clinique*** prioritaire pour la consolidation des assises de la profession, l'Ordre a soutenu l'importance de souligner dans un cahier spécial du *Physio-Québec*, édition printemps 2000, la 5^e^ année d'existence du Fonds de recherche clinique en physiothérapie. Les administrateurs ont également recommandé de remettre le prix Bénévolat aux membres du comité de recherche clinique.

Sous le thème « Pleins feux sur nos compétences », le ***Congrès 2000*** de l'Ordre, tenu à Trois-Rivières les 19, 20 et 21 mai 2000, a fait l'objet de multiples investissements de la part de la permanence. Il a connu un franc succès, grâce à l'engagement et au travail acharné d'un comité organisateur hors pair, d'une équipe de bénévoles qui a investi sans aucune hésitation temps et énergie, de même qu'à la participation de plus de 350 physiothérapeutes et des conférenciers de renommée internationale.

Nous avons eu l'honneur de recevoir la ministre de la Santé, M^me^ Pauline Marois, pour prononcer l'allocution d'ouverture. Un panel sur les compétences animé par M^e^ Anne Marie Dussault, a complété la soirée d'ouverture. Des ateliers et des communications scientifiques ont été présentés tout au long du congrès. M^me^ Lise Thibault, lieutenant gouverneur de la province, nous a transmis ses vœux de succès.

Toutefois, je ne pourrais passer sous silence la ***journée pré-congrès***, dont le thème « Le diagnostic en physiothérapie » a suscité l'intérêt de plus de 70 physiothérapeutes, de même que des représentants de l'Office et du CMQ, invités à titre d'observateurs. Il était tout à fait indiqué que les physiothérapeutes du Québec puissent faire le point sur cette réalité de la profession à l'extérieur du Québec.

J'ai pu échanger avec les étudiants des trois programmes universitaires, dans un cadre informel de rencontres organisées avec la collaboration des représentants des étudiants de chaque université. Je considère ces ***rencontres avec les étudiants*** très enrichissantes et je souhaite que cette collaboration se poursuive année après année.

Nous avons été présents à de nombreux ***congrès*** et ***colloques*** de la RRSSS Montréal-Centre, de l'AHQ, de l'Association des CLSC et des CHSLD, du CMQ, du CIQ et de l'Office, de même qu'au colloque sur les entorses cervicale et lombaire de la CSST et de la SAAQ. J'ai profité de chaque occasion pour rappeler l'importance de consulter les physiothérapeutes dans le processus de prise de décision concernant la planification des programmes de physiothérapie et leur mise en œuvre et de respecter les spécificités des professions. De plus, j'ai informé les représentants des établissements aux prises avec des compressions budgétaires significatives, des dangers qui les guettent de prendre des décisions administratives qui affectent les pratiques professionnelles, les rendant interchangeables sous le couvert de l'interdisciplinarité.

L'Ordre a ***participé*** ou ***assuré sa présence***, selon le cas, à la Semaine nationale de la physiothérapie, la Semaine de la santé et la sécurité du travail et la Semaine québécoise des personnes handicapées, au Congrès mondial de la physiothérapie qui s'est tenu au Japon en mai 1999, au Symposium étudiant d'ergothérapie et de physiothérapie (OPSEP) qui s'est tenu à l'Université Laval, en février 2000, au congrès tripartite 2000 tenu à Toronto au cours du mois de mai et organisé par les Associations canadiennes d'ergothérapie, d'orthophonie et audiologie et de physiothérapie (ACP), à l'assemblée générale annuelle de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (Alliance). Enfin, l'Ordre siège au conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément des établissements de santé et des services sociaux.

L'Ordre siège également à la table de travail sur la ***mobilité de la main-d'œuvre canadienne en physiothérapie.*** Différentes questions sont à l'ordre du jour, notamment les conditions d'admission des candidats étrangers, les exigences des retours à la pra-

tique, les moyens de surveiller la compétence professionnelle et la qualité des actes posés et le nombre d'heures requises de pratique pour assurer la validité du permis de pratique. Toutefois, l'examen national n'est pas et ne sera pas une condition d'admission pour tout candidat admissible à l'Ordre au Québec. M. Robert Seney, représentant du ministère Solidarité et Emploi, nous conseille judicieusement dans ce dossier. Je tiens à le remercier pour sa disponibilité et son excellent support.

À l'heure de la mondialisation des marchés, de la mobilité de la main-d'œuvre et de l'Accord sur le commerce intérieur, les administrateurs soucieux d'assurer aux physiothérapeutes une place sur l'échiquier national et international, considèrent important que l'Ordre participe à ces travaux et qu'il demeure à l'écoute des problèmes régionaux et des changements qui surviennent dans la profession.

Enfin, j'ai été invitée à participer à l'émission de télévision *Lisa Frulla*, le 19 avril 1999, portant sur les maux de dos et à l'émission *Droit de parole*, le 17 septembre 1999, sur la privatisation des services de santé. J'ai également accepté de poursuivre mon mandat au comité administratif du CIQ et d'y siéger à titre de secrétaire pour l'année qui vient. Je tiens à souligner la participation de tous les professionnels de l'Ordre aux différents comités et forums du CIQ.

Les obligations de l'Ordre

Les réunions du ***Bureau*** et du ***Comité administratif*** ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre des décisions sur des dossiers majeurs pour l'avenir de la profession et de gérer des dossiers de nature plus administrative. Ces réunions se sont déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*.

Tout ce travail a été accompli grâce à la collaboration de nombreux bénévoles, des administrateurs et d'une équipe de permanents qui m'ont accordé temps, énergie et appui. Je les remercie sincèrement pour leur dévouement et leur soutien constant dans les nombreuses décisions que nous avons dû prendre pour le respect de l'intégrité et la consolidation des assises de notre profession, pour l'avenir de la physiothérapie au Québec et, en tout premier lieu, pour la protection du public.

Activités du Bureau et du comité administratif

Principales résolutions 1999-2000

Chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre, le 23e Bureau a tenu deux réunions régulières et le 24e Bureau a tenu cinq réunions régulières et trois réunions extraordinaires. Le Comité administratif a tenu, quant à lui, au cours du 23e Bureau, deux réunions régulières et au cours du 24e Bureau, quatre réunions régulières et deux réunions extraordinaires. Elles se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre, prévues au *Code des professions*.

Ces réunions ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de gérer les dossiers de nature plus administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées tant par le Bureau que par le Comité administratif se résument comme suit.

Affaires professionnelles

- Adoption des recommandations du Comité d'admission à l'égard des candidats étrangers et des réinscriptions après plus de trois ans d'absence du Tableau des membres.
- Décision de reconduire les recommandations concernant la désinfection et le nettoyage des bains tourbillons adoptées par le Bureau de l'Ordre en 1992.
- Adoption des Commentaires de l'Ordre rédigés dans le cadre de la Consultation du MSSS sur la politique clientèle en déficience intellectuelle : « *De l'intégration à la participation, une question d'équité et de solidarité* ».
- Décision de mettre en place les conditions requises pour identifier les certificats de spécialistes que le Bureau pourrait reconnaître et décerner à ses membres, avec la participation des membres du Comité de la formation en physiothérapie et du Comité des règlements.
- Décision de mettre en place un comité *ad hoc* ayant pour mandat de présenter un tableau général de l'accessibilité en physiothérapie pour la population, en termes de services offerts et d'effectifs disponibles.
- Adoption de la mise à jour du « *Guide d'admission de l'Ordre* ».
- Adoption du document « *Le rôle des physiothérapeutes en CLSC et en CHSLD* ».
- Adoption des Commentaires de l'Ordre sur le « *Projet pilote sur la rationalisation des coûts de la physiothérapie à la CSST* » (Septembre 1999) transmis à la Fédération des physiothérapeutes en pratique privée du Québec.
- Adoption des Commentaires de l'Ordre sur le « *Rapport du comité technique CSST-FMOQ concernant les travailleurs victimes de lésions professionnelles au dos* », transmis à la Commission de la santé et de la sécurité du travail.
- Adoption des Commentaires de l'Ordre relativement au dossier « *Mise à jour du plan régional d'organisation des services (PROS) en santé mentale – (Région 02 – Saguenay / Lac St-Jean)* – Janvier 2000 »

- Adoption de la réponse de l'Ordre à « *L'appel de soumission de l'Association canadienne de physiothérapie – Projet de révision de la description des domaines de pratiques en physiothérapie* », relativement à l'inclusion de la physiothérapie animale et des thérapies alternatives/complémentaires dans les domaines de pratique de la physiothérapie.
- Dossier d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique :
  - Décision d'accepter l'invitation faite à la présidente de rencontrer les directeurs des études des cégeps.
  - Décision d'accepter l'invitation faite à la présidente de rencontrer les professeurs du programme de Technique de réadaptation physique des cinq cégeps qui dispensent cette formation.
- Comité d'inspection professionnelle :
  - Adoption du Programme de surveillance générale 1999-2000 du Comité d'inspection professionnelle.
  - Adoption de l'arbre de décision du Comité d'inspection professionnelle dans le cadre d'une visite de vérification générale.
  - Adoption d'une liste d'experts pour assister le Comité d'inspection professionnelle.
- Réglementation :
  - Adoption du projet de modification du règlement portant sur le *Code de déontologie des physiothérapeutes*.
  - Recommandation du projet de modification du règlement portant sur le Comité d'inspection professionnelle.
  - Adoption du projet de modification du règlement portant sur la représentation régionale au Bureau.
  - Adoption du projet de *Règlement sur la tenue des dossiers, des cabinets de consultation, le maintien des équipements et la cessation d'exercice des physiothérapeutes*.
- Étude des recommandations des membres présents à l'Assemblée générale annuelle 1999.

Affaires administratives

- Élection des membres du Comité administratif.
- Émission de 165 nouveaux permis et 63 réinscriptions.
- Radiation de 105 membres pour non-paiement de la cotisation.
- Adoption des révisions budgétaires trimestrielles et de la planification budgétaire 2000-2001.
- Maintien de la résolution de cotisation telle qu'adoptée en 1998-1999.
- Tenue de la 27e Assemblée générale annuelle des membres à Québec, le 9 juin 2000, et adoption de l'ordre du jour.
- Décision de retirer le nom de Mme Élaine Assaly de la liste des membres admissibles à siéger au Comité de discipline de l'Ordre.
- Décision de retirer le nom de M. Christian Murie de la liste des membres désignés pour siéger au Comité de discipline, administrateur de la région de Montréal.
- Démissions de Mmes Hélène St-Amand et Carolyn Ann Jones à titre d'administrateures.
- Adoption d'une imposition de frais pour une 2e visite de relance aux membres qui ne se conforment pas aux recommandations du Comité d'inspection professionnelle.
- Adoption de l'abolition des frais d'étude de dossiers chargés à un candidat ayant étudié au Canada.
- Adoption du nouveau plan de protection d'assurance responsabilité professionnelle des physiothérapeutes.
- Adoption de la mise à jour de la Politique de remboursement des dépenses.
- Adoption des nouvelles politiques salariales 2000-2001 pour les permanents de l'Ordre.
- Adoption de la Politique de perfectionnement individuel pour les permanents de l'Ordre.

Embauche de personnel

- M. Éric Bourdeau, coordonnateur de l'inspection professionnelle.
- Mme Hélène St-Amand, coordonnatrice des affaires professionnelles.
- Mme Andrée Lachaîne, secrétaire de direction.
- Mme Odette Trépanier, coordonnatrice des communications.

Embauche de personnel contractuel

- Mmes Michelle Bourassa, Anne Cloutier, Hélène Laroche, Sylvie Gorse et Christine Foster à titre d'inspecteurs / enquêteurs sur une base contractuelle d'un an.
- Mme Cynthia Carsley sur une base contractuelle aux affaires professionnelles.
- Renouvellement des contrats des inspecteurs / enquêteurs en poste pour une période d'un an.

Nominations

- M. Jean-Louis Tremblay, administrateur de la région Chaudière-Appalaches, mandat de trois ans.
- M. Christian Murie, administrateur de la région de Montréal, mandat de deux ans, représentant du Bureau au Comité des règlements.
- M. Charles Poulin, administrateur de la région de l'Estrie pour compléter le mandat de Mme Carolyn Ann Jones se terminant en mai 2000.
- M. Luis Cyr, expert-enquêteur.
- Mme Rachel Brosseau, membre du Comité d'inspection professionnelle.

Récipiendaires des prix, bourses et subventions de recherche clinique de l'Ordre

- M. Robert Forget, Prix d'excellence de l'Ordre 2000.
- M. Jean-Guy Mercier, Prix Louise-Brissette 2000.
- Le Comité de la recherche clinique en physiothérapie, Prix bénévolat 2000.
- Mmes Chantal Ferland, Isabelle Gagnon, Dahlia Kairy, Stéphanie Kovacs, Céline Lepage, Judith Soicher, Mme Éric Parent et Marcel Rivard, récipiendaires de bourses et subventions de recherche clinique.

Récipiendaire Mérite du CIQ

- Mme Francine Malouin

Membres du Bureau

Présidente

Mariette L. Lanthier*

Administrateurs élus

Bas-St-Laurent, Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine
Maryse Arsenault

Saguenay-Lac St-Jean, Côte-Nord
Mario de Bellefeuille

Mauricie-Centre-du-Québec
Diane Gobeil*

Laval
Lyne Hébert

Estrie
Carolyn-Ann Jones, remplacée par Charles Poulin

Montréal
Ghislaine Lavoie

Outaouais
Gilbert Litalien*

Québec
Réjean Murray

Laurentides-Lanaudières
Éric Plante

Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec
Serge Orzes*

Montérégie
Danielle Richer

Montréal
Hélène St-Amand, remplacée par Christian Murie

Chaudières-Appalaches
Marie-Josée Gamache, remplacée par Jean-Louis Tremblay

Administrateurs nommés

Marc Garon
Charles Bussières
Lucille Milette*

Secrétaire de l'Ordre

Louise Bleau

** Membres du Comité administratif*

Assemblée générale annuelle

Date : 11 juin 1999

Lieu : Montréal

Membres présents : 43 membres

Sujets : Rapports de la présidente, des activités, du Bureau et du Comité administratif, des états financiers 1998-1999

Élection des vérificateurs pour l'année 1999-2000.

Les membres déposent une recommandation au Bureau.

Rapport de la permanence

Coordination des affaires professionnelles

Hélène St-Amand, pht, M.A.P.
Coordonnatrice des affaires professionnelles

Hélène St-Amand, pht, M.A.P. est maintenant titulaire du poste de coordonnatrice des affaires professionnelles, depuis mai 1999 et, Cynthia Carsley, pht, M.Sc.(A) agit à titre de consultante pour l'Ordre dans certains dossiers des affaires professionnelles.

Les dossiers sur lesquels la coordination des affaires professionnelles s'est penchée portent sur les rôles des physiothérapeutes en CLSC et en CHSLD. Un document décrivant ces rôles et destiné aux décideurs de ces établissements a d'ailleurs été adopté par le Bureau le 28 janvier 2000. Les précisions sur la demande de champ professionnel exclusif en physiothérapie, demandées par le président de l'Office des professions du Québec, ont constitué et constituent encore un dossier majeur pour l'Ordre. Les recommandations émises en 1992 par l'Ordre relativement au nettoyage et à la désinfection des bains-tourbillons font l'objet d'une révision avec un groupe de travail du Comité sur les infections nosocomiales du Québec (Comité CINQ). La coordination a émis des commentaires lors du dépôt du rapport Arpin sur *La complémentarité du secteur privé dans la poursuite des objectifs fondamentaux du système public de santé au Québec*. La coordination a également représenté l'Ordre à un groupe de travail convoqué par le Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ), sur la recherche effectuée en première ligne au Québec. De plus, des démarches ont été entreprises auprès du ministère du Revenu du Québec relativement au formulaire d'*Attestation de déficience* afin que les physiothérapeutes soient reconnus pour décrire les incapacités à la marche présentées par les contribuables.

Nous avons établi et entretenu des contacts avec les organismes du réseau québécois :

- **Bureau du Vérificateur général du Québec** (projet Hervé : L'organisation des services de base en santé physique – Étude préliminiare) ;
- **Ministère de la Santé et des Services sociaux** (consultation sur la politique en déficience intellectuelle, membre du Comité national de suivi et d'évaluation des aides techniques qui a remplacé le Comité *ad hoc* : Transfert « Programme aides techniques ») ;
- **Régie de l'assurance-maladie du Québec** (représentations avec l'Association québécoise des intervenants auprès des

personnes amputées concernant la problématique des personnes amputées et le fauteuil roulant) ;

- **Les régies régionales de la santé et des services sociaux** (région 05 - Estrie : Orientations de la Régie régionale de l'Estrie : Continuum de services en déficiences physique et Services courants de réadaptation physique, région 02 - Saguenay – Lac Saint-Jean : Mise à jour du PROS en santé mentale ;
- **Office des personnes handicapées du Québec** (représentante sur le comité organisateur de la Semaine québécoise de la personne handicapée) ;
- **Société de l'assurance-automobile du Québec** (SAAQ) (représentante sur le Comité scientifique sur le programme de la formation approfondie sur les troubles associés à l'entorse cervicale) ;
- **Commission de la santé et de la sécurité du travail** (commentaires sur le « Rapport du Comité technique CSST-FMOQ concernant les travailleurs victimes de lésion professionnelle au dos » et implication à titre de consultante sur un projet de recherche en cours : « Déploiement des recommandations cliniques sur le management des maux de dos ») ;
- **Institut de recherche en santé et sécurité du travail** (membre du comité aviseur pour le projet de recherche en cours « Outil d'aide à la décision pour l'assignation temporaire » (OADAT) ;
- **Fédération des physiothérapeutes en pratique privée du Québec** (commentaires sur le « Projet pilote sur la rationalisation des coûts de la physiothérapie à la CSST ») ;
- **Association québécoise des orthophonistes et des audiologistes** (commentaires de l'Ordre sur la position de l'Association sur la dysphagie).

Nous avons également établi et entretenu des contacts avec des organismes canadiens :

- **Collège des physiothérapeutes de l'Alberta** (participation à la validation française du document *Competencies Required to Safely Perform Spinal Manipulation as a Physical Therapy Intervention* ainsi que de son questionnaire de sondage) ;
- **Collège des physiothérapeutes de l'Ontario** (consultation sur document *The Entry to Practice Process)* ;
- **Association canadienne de physiothérapie** (consultations sur *Review of Specialization Models, CPA National Physiotherapy Scope of Practice Description Project : Practice of Physiotherapy on Animals et Practice of Alternatives/Complementary Therapies, Vision for Manual Therapy Education)* ;
- **Santé-Canada** – Division de la *Loi canadienne sur la santé* (commentaires fournis dans le cadre de la recherche sur la « Présence du privé dans le réseau canadien du service de santé »).

Nous avons participé à différents congrès et colloques :

- Association des hôpitaux du Québec ;
- Association des CLSC et des CHSLD du Québec ;
- 4e conférence mondiale de la Fédération internationale du vieillissement ;
- Colloque conjoint SAAQ - CSST sur les entorses cervicales et lombaires ;
- 9e Colloque du Réseau de recherche sociopolitique et organisationnelle en santé.

L'Ordre a renouvelé son **adhésion** au Réseau international sur le processus de production du handicap (RIPPH) et à *la Federation of State Boards of Physical Therapy*. L'Ordre a acquis la base de données d'études scientifiques *Cochrane Collaboration*.

Formation continue

En février 2000, le conseil d'administration de la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC) a entériné le rapport favorable déposé par le comité d'agrément et d'accréditation et accepté l'adhésion de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec (Ordre) à la SOFEDUC. Ainsi, l'Ordre a maintenant le droit d'émettre des unités d'éducation continue (U.E.C.) reconnues par SOFEDUC. Cette reconnaissance officielle du programme de formation continue de l'Ordre par la SOFEDUC est le reflet de la grande qualité de nos processus de formation et de notre souci d'excellence en matière de formation continue.

Le *Programme de formation continue 1999-2000* a été distribué aux membres de l'Ordre et il comportait près de 50 activités de formation. Nous sommes toujours soucieux d'offrir des activités de formation continue qui respectent la pratique basée sur la preuve scientifique. Les comités *ad hoc* d'approbation des cours poursuivent leur travail et ils évalueront dix cours de la programmation 2000-2001 en plus d'assurer le suivi des cours évalués antérieurement. Le cardiorespitatoire, la géronto-gériatrie, la neurologie, l'orthopédie, la recherche clinique et l'uro-gynécologie font partie des domaines représentés dans les activités de formation continue.

Par ailleurs, l'Ordre a maintenu une étroite collaboration avec les professeurs en thérapie manuelle reconnus par la *Canadian Academy of Manipulative Therapy* afin d'offrir aux membres l'accès aux examens de niveau I et II et de maintenir à jour leurs compétences et leurs connaissances dans ce domaine.

Les comités-conseils

Les comités-conseils suivants ont complété ou sont en voie de compléter leurs travaux. Le Comité-conseil en rééducation périnéale et pelvienne a poursuivi ses travaux de rédaction du document de référence portant sur la « Conduite physiothérapique pour la pratique de la rééducation périnéale et pelvienne ». Les membres de ce Comité ont participé à un groupe de discussion de la Saskatchewan sur les *Considerations of Handbook on Sensitive Practice for Health ProfessionalsWorking with Adults Survivors of Childhood Sexual Abuse*. Le Comité-conseil en géronto-gériatrie (secteur Québec) a également poursuivi ses travaux sur le « Guide de la démarche clinique du physiothérapeute en gériatrie ». L'affiche « S'asseoir et se lever », fruit d'une démarche de long parcours, a vu le jour. Le Comité-conseil en pédiatrie a réalisé le dépliant « Se mouvoir en harmonie ».

Bureau du Syndic

Paul Marcoux, pht
Syndic
Pierre Allard, pht, MBA
Syndic adjoint

Le *Code des professions* donne pour mandat au Syndic de faire enquête suite à toute information selon laquelle un(e) physiothérapeute aurait commis une infraction aux dispositions de ce *Code* ou aux règlements de l'Ordre.

Le Bureau du Syndic a analysé 67 différends qui présentaient des interrogations concernant le *Code des professions* ou la réglementation de l'Ordre, et 12 ont donné lieu à une enquête.

Le Bureau du Syndic a transféré un dossier au Comité d'inspection professionnelle et il n'a reçu aucun dossier du Comité d'inspection professionnelle.

Signalements ayant fait l'objet d'enquêtes	
Intégrité	5
Gestes à caractère sexuel	4
Refus de traiter un client	1
Exposer la nature et la modalité du traitement au client	1
État physique ou psychique incompatible à l'exercice de la profession	1

Suivi des demandes d'enquêtes	
Dossiers actifs en début d'année	3
Nouveaux dossiers	12
Dossiers traités	14
Dossiers fermés	11
Dossiers en cours au 31 mars	3

Trois plaintes ont été déposées devant le Comité de discipline conformément à l'article 123 du *Code des professions*.

Conciliation et arbitrage de comptes

Le Bureau du Syndic n'a reçu aucune demande en cette matière au cours de l'année.

Usurpation du titre

Nous n'avons eu aucun signalement sous cette rubrique au cours de l'année.

Coordination des communications

Odette Trépanier, B.A., M.A.
Coordonnatrice des communications

M^me^ Odette Trépanier est titulaire de la coordination des communications depuis le 31 janvier 2000. Elle remplace ainsi M^me^ Christine Lajoie.

Information des membres

Publications

Le personnel des communications a réalisé quatre éditions de la revue *Physio-Québec* et du bulletin *Physio-Info*. Les thèmes de la revue *Physio-Québec* ont été les suivants :

- « L'avenir de la physiothérapie : la vision de trois physiothérapeutes » (Volume 23, numéro 4)
- « Le travail dans l'ombre brille au Tableau d'honneur ! » (Volume 24, numéro 1)
- « Congrès international sur les troubles associés à l'entorse cervicale. Résultat des dernières recherches » (Volume 24, numéro 2)
- « Accessibilité en physiothérapie publique... privée... pour tous ? » (Volume 24, numéro 3)

La coordination des communications a également supervisé la production du *Rapport annuel 1999-2000*, du *Programme de formation continue 1999-2000* et du document intitulé *Le rôle des physiothérapeutes en CLSC et en CHSLD*.

Outil de communication

La coordination des communications a vu à la production du dépliant « *Le physiothérapeute et son client* » destiné aux membres de l'Ordre.

Remise des prix d'excellence de l'Ordre

Le 20 avril 1999, à l'hôtel Delta de Montréal, la coordination des communications, en collaboration avec le Bureau du Syndic, a organisé un cocktail afin de procéder à la remise des prix d'excellence et des bourses de recherche clinique pour l'année 1999. Plus d'une cinquantaine de personnes ont assisté à cet événement d'envergure.

Information du public

Outils promotionnels

Dépliant
La coordination a, de concert avec le Comité-conseil en pédiatrie, vu à la production du dépliant « *Se mouvoir en harmonie* ». Ce nouvel outil de communication est fort apprécié par le public et les membres.

Affiche
Le personnel des communications, conjointement avec les membres du Comité-conseil en géronto-gériatrie (secteur Québec), a vu à la production de l'affiche « *S'asseoir et se lever : conseils pratiques pour faciliter vos mouvements* ». Le lancement de cette affiche s'inscrit dans le cadre d'activités d'information et de prévention mises de l'avant par l'Ordre et ses membres pour aider les personnes âgées à prévenir les chutes et, par conséquent, favoriser le maintien de leur autonomie. Cet outil promotionnel a pour objectif de sensibiliser les personnes âgées, les aidants naturels et le personnel soignant à l'importance de bien exécuter les transferts : debout à assis et assis à debout. Cette affiche donne également des consignes claires permettant l'utilisation du potentiel optimal

de la personne âgée et propose les critères de base au choix d'un fauteuil approprié. Le lancement officiel de cette affiche a eu lieu le 29 mars 2000 au Foyer de Loretteville. L'affiche a été publicisée dans le *Journal Le Bel Âge* et a fait l'objet d'une promotion dans les CLSC et CHSLD, dans l'ensemble du Québec.

Outils divers
La coordination des communications a également vu à la réactualisation des divers outils de communication de l'Ordre (bannière, épinglettes, pancarte, etc.) concernant l'identification nominale : Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec.

Campagne de communication 1999-2000 : une visibilité accrue de l'Ordre !
Dans le cadre de son plan global de communication visant à informer le public et accroître la visibilité de la profession, l'Ordre a concentré une importante partie de ses activités aux campagnes d'information et de promotion au cours de l'année 1999 et 2000. Beaucoup d'efforts ont donc été consentis à la préparation d'une campagne de promotion, d'une tournée médiatique et à la participation de l'Ordre à la Semaine nationale de la physiothérapie édition 1999.

Campagne de promotion (5 au 26 avril 1999)
Une campagne de promotion a été menée dans plus de 65 hebdomadaires du Québec. Des annonces traitant de thèmes variés ont été publiées pendant trois semaines. Les thèmes choisis visaient à situer le rôle du physiothérapeute en ce qui a trait au traitement des maux de dos, cause importante d'absentéisme, au traitement des entorses cervicales suite à un accident d'automobile ainsi qu'aux services à domicile offerts aux personnes âgées comme une alternative efficace à l'hospitalisation suite à une chute. Cette opération de communication a été étoffée d'une opération de relations de presse donnant lieu à plus de 45 articles publiés dans les journaux et à un nombre record d'entrevues réalisées à la radio et à la télévision.

Tournée médiatique (7 au 21 avril 1999)
Une tournée médiatique provinciale a appuyé la campagne de promotion de l'Ordre. Afin de sensibiliser la population à la confusion qui existe entre le rôle du physiothérapeute et celui d'autres personnes qui interviennent dans le domaine de la physiothérapie, l'Ordre a tenu des conférences de presse dans huit grandes villes québécoises, celles de Montréal et de Québec portant principalement sur la demande d'une reconnaissance d'exclusivité au champ professionnel de la physiothérapie. Cette tournée a permis de relever plus de 41 mentions (reportages, entrevues et articles) dans la presse écrite et électronique.

Semaine nationale de la physiothérapie (18 au 24 avril 1999)
Afin de souligner la Semaine nationale de la physiothérapie édition 1999, l'Ordre a lancé une campagne d'information dans les principaux quotidiens et hebdomadaires du Québec. Cette campagne visait à sensibiliser les décideurs et la population à l'importance de la physiothérapie grâce à une annonce de format une demi-page intitulée « Mettez toutes les chances de votre côté... assurez-vous de consulter un physiothérapeute ». Un questionnaire invitant la population à mesurer ses connaissances dans le domaine de la physiothérapie a également été publié lors cette semaine. Un cahier spécial sur la physiothérapie a aussi été parrainé dans le journal *Le Soleil*.

Dans le cadre de la Semaine nationale de la physiothérapie, plus d'une centaine de dossiers de presse ont été expédiés aux médias québécois. Les efforts de l'Ordre, conjugués à ceux des correspondants régionaux et des membres désireux de promouvoir la profession, ont porté fruit puisqu'une soixantaine d'articles ont été publiés dans les journaux.

Au total, cette vaste campagne de visibilité a rejoint plus de 1 894 067 personnes dans l'ensemble du Québec !

Publicité
Une annonce publicitaire visant à sensibiliser les décideurs du réseau des CLSC a été placée dans le *Magazine de l'Association des CLSC et CHSLD* pour une période d'un an.

Autres activités de visibilité de l'Ordre

- L'Ordre a participé au Symposium étudiant d'ergothérapie et de physiothérapie (OPSEP) qui a eu lieu à l'Université Laval (février 2000). L'Ordre a également assuré une présence au Salon de l'Emploi-Formation à l'intérieur du kiosque de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Montréal-Centre (Palais des Congrès de Montréal-mars 2000). La participation de l'Ordre à cet événement à permis de mieux faire connaître la profession de physiothérapeute au public.
- Au cours de cet exercice, la coordination des communications a participé à trois réunions du *Forum des communications* du Conseil interprofessionnel du Québec. Ce Forum a pour objectif d'échanger sur les communications des ordres professionnels au Québec.
- La coordination des communications, en collaboration avec les professeurs du programme de physiothérapie de l'École de réadaptation de l'Université de Montréal (notamment M[me] Lise Dupont, *pht*), a collaboré à la création d'un tableau d'excellence. Ce tableau indiquant le nom des récipiendaires des différents prix décernés aux étudiants de physiothérapie comprend notamment les noms des récipiendaires des prix d'excellence clinique de l'Ordre (depuis 1995). Ce tableau est affiché à l'École de réadaptation de l'Université de Montréal.

Relations avec les médias

Au cours de cet exercice, la coordination a diffusé (à l'échelle québécoise), par le biais du fil de presse (CNW), les communiqués de presse suivants :

- « L'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec déplore la confusion qui existe dans le public en ce qui a trait au rôle du physiothérapeute » (avril 1999) ;
- « L'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec réclame un champ professionnel exclusif en physiothérapie » (avril 1999) ;

- « La cour d'appel du Québec confirme la compétence des physiothérapeutes pour la pratique de la manipulation vertébrale » (mars 2000). Afin d'accentuer la visibilité du jugement rendu dans cette affaire, l'Ordre a publié deux annonces de format une demie page dans le cahier santé du *Soleil* et de *La Presse*. Des articles du *Journal de Montréal*, du *Devoir* et de *La Tribune* ont également fait mention du jugement ;
- « S'asseoir et se lever : des gestes anodins de grandes importances pour les personnes âgées » (mars 2000) ;
- « Le rôle des physiothérapeutes en CLSC et en CHSLD : la bonne intervention, au bon moment, par un professionnel compétent ! » (avril 2000). Afin d'augmenter la visibilité de ce document, le communiqué a également été envoyé, accompagné du document « Le rôle des physiothérapeutes en CLSC et en CHSLD », aux directions des CLSC et CHSLD ainsi qu'à d'autres décideurs.

Enfin, la coordination des communications a orchestré les activités du Comité des étudiants et a participé aux réunions du Comité du Congrès 2000 de l'Ordre. La coordination a assumé, en outre, un rôle d'expert-conseil en matière de stratégies de communication et de soutien technique auprès de la direction, des coordinations et comités-conseils de l'Ordre.

Coordination de l'inspection professionnelle

Éric Bourdeau, pht
Coordonnateur de l'inspection professionnelle

Cette année, comme par les années antérieures, le service d'inspection professionnelle a choisi une approche éducative et informative afin « d'évaluer la compétence pour la reconnaître et l'améliorer ». Une approche qui semble de plus en plus faire ses preuves car il est intéressant d'observer que le nombre de physiothérapeutes qui se conforment au *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation* ne cesse d'augmenter.

L'étude sur l'impact des relances, faite au mois de juin 1999, a été la pierre angulaire de l'année en ce sens qu'elle nous a permis de réaliser qu'un travail important s'imposait quant à l'uniformisation des rapports et de la perception qu'avaient les différents intervenants impliqués dans le processus d'inspection. Les journées d'étude des inspecteurs ont servi, notamment, de tremplin pour atteindre ce but. De nombreuses discussions ont émergé de ces rencontres et l'amélioration des guides et des grilles d'évaluation de la tenue des dossiers en fut le résultat.

Avec le retour des inspections dans les établissements du secteur public, on a assisté à la naissance des nouveaux guides et des nouvelles grilles d'évaluation de la tenue des dossiers dans les domaines cardio-respiratoire, gériatrique, neurologique, neuropédiatrique ainsi qu'en rééducation périnéale et pelvienne. Un travail de longue haleine qui a demandé le consensus de nombreux intervenants.

Une réflexion sur le choix des indicateurs utilisés pour évaluer la compétence des physiothérapeutes a aussi été amorcée et se poursuivra au cours des prochaines années. Cette réflexion a mené le Comité d'inspection professionnelle à introduire, dans le processus des visites de vérification générale, une auto-évaluation faite à l'aide de la grille d'évaluation des dossiers de physiothérapie et à laquelle le membre inspecté doit procéder avant son inspection. Cette introspection, imposée aux membres, reflète l'importance qu'accorde le service d'inspection professionnelle à rendre le processus éducatif.

La liste d'experts du Comité d'inspection professionnelle, adoptée par le Bureau de l'Ordre, a aussi été un changement important, celle-ci rendant le service d'inspection professionnelle plus efficace dans les démarches d'enquêtes particulières, tout en assouplissant le processus.

Finalement, nous avons maintenu une participation active aux travaux du Forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) qui regroupe un représentant de l'inspection professionnelle de chaque ordre. Les inspecteurs/enquêteurs et les membres du Comité d'inspection professionnelle ont bénéficié d'une conférence sur les techniques d'entrevue offerte par le CIQ et ayant trait à l'inspection professionnelle.

Coordination des services administratifs

Dominique Serre, B.A.A.
Coordonnatrice des services administratifs

Planification budgétaire

Les services administratifs de l'Ordre assument la responsabilité de la préparation des prévisions budgétaires et de leur révision ainsi que la production de tout rapport lié aux états financiers.

L'exercice financier 1999-2000 a enregistré un surplus de 13 377 $ faisant ainsi passer la valeur nette de l'Ordre à 152 981 $. Vous êtes invités à consulter la rubrique « Rapport du vérificateur et états financiers » pour de plus amples détails.

Système informatique

Dans le but d'augmenter l'efficacité de notre département d'inspection professionnelle et de répondre ainsi à l'expansion que le service doit prendre dans les années à venir, l'Ordre a amorcé la mise en œuvre d'un nouveau logiciel afin d'informatiser ce service.

Autres dossiers

Les services administratifs ont assumé un rôle de soutien auprès des autres services, favorisant ainsi un déroulement harmonieux de l'ensemble des activités administratives de l'Ordre. Il s'agit principalement des activités liées à la comptabilité, à la coordination des opérations informatiques, à la gestion du Tableau des membres et des ressources physiques et matérielles.

Par ailleurs, il est important de souligner la collaboration de la coordination des services administratifs au Comité des finances du Conseil interprofessionnel du Québec.

RAPPORT DES COMITÉS

Comités liés à la protection du public

COMITÉ DE DISCIPLINE

Présidente

M^e^ Carole Marsot

Secrétaire

Yvonne Ouellet

Membres

Aline Authier, Lyse Bernier, Nicole Bernier, Jocelyne Caya, Louise Collette, Michèle Comtois, Maria De Notariis, Lois Finch, Marie Fournier, France Goulet, Sylvie Grégoire, Lynn Hartwell, Daniel Hétu, Marie Jutras-Gravel, Doreen Killens, Anne Labrecque, Rolland Lamarche, Yvon Legris, Manon Leroux, Lorraine Nadeau-Pelletier, Vincent Piette, Jocelyne Saint-Laurent, Suzanne Sanschagrin, Johanne Tardif.

Mandat

Conformément à l'article 116 du *Code des professions* (L.R.Q., chapitre C-26), le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la Loi constituant l'ordre dont il est membre ou des règlements adoptés conformément au présent *Code des professions* ou à ladite Loi.

Activités réalisées

- Le Comité a été saisi d'une plainte au cours du présent exercice. Cette plainte visant le *Code de déontologie des physiothérapeutes* (article 4.03.03) a été entendue le 29 avril 1999. La sanction a été une amende de 2 000 $ pour l'infraction commise, accompagnée du paiement des déboursés ;
- la plainte en vertu de l'article 127 du *Code des professions* déposée en mai 1997 a été retirée en juin 1999 ;
- trois plaintes ont été déposées en février 2000 : les auditions sont à venir.

COMITÉ DE FORMATION EN PHYSIOTHÉRAPIE

Présidente

Mariette L. Lanthier

Membres

Mariette L. Lanthier, présidente du comité et présidente de l'Ordre ; Hélène St-Amand, coordonnatrice des affaires professionnelles ; Edith Aston-McCrimmon, directrice du programme de physiothérapie, Université McGill ; Bertrand Arsenault, directeur du programme de physiothérapie, Université de Montréal ; Frances King, directrice du programme de physiothérapie, Université Laval (en remplacement de Vincent Piette sur ce comité depuis le 22 septembre 1999) ; Ghislaine Lavoie, représentante du Bureau de l'Ordre (retrait du comité depuis le 22 septembre 1999, non remplacée).

Membre invité pour cette année :

Éric Bourdeau, coordonnateur de l'inspection professionnelle (responsable de l'organisation de la Journée d'études sur le diagnostic en physiothérapie).

Quatre (4) réunions tenues :
10 mai 1999
22 septembre 1999
8 décembre 1999
8 mars 2000

En outre des informations/échanges sur les dossiers majeurs actuels de l'Ordre, les sujets traités au cours de cette année ont donné lieu à :

- des consultations au sujet de l'élaboration de la Journée d'études sur le diagnostic en physiothérapie tenue en activité pré-congrès le 19 mai 2000, du projet de l'ACP sur la description des domaines de pratique en physiothérapie, du *Document de référence « Conduites physiothérapiques pour la pratique de la rééducation périnéale et pelvienne »* en préparation à l'Ordre ;
- des réflexions et des pistes d'action en regard de la demande de la division d'orthopédie de l'ACP concernant le *curriculum* des cours de thérapie manuelle, la maîtrise professionnelle en physiothérapie, le décontingentement universitaire, le Projet de la Commission des universités sur les programmes (CUP), le *Rapport du Comité technique CSST – FMOQ concernant les travailleurs victimes de lésion professionnelle au dos*, une mise à jour concernant les différents dossiers de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie et le projet d'entente de reconnaissance mutuelle sur la mobilité de la main-d'œuvre canadienne en physiothérapie ;
- un suivi sur le projet de *Règlement sur le Comité de la formation des physiothérapeutes*.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Présidente

Pauline B. Cross

Secrétaire

Éric Bourdeau

Membres

Charles Boily, Rachel Brosseau, Lise Dupont, Luc J. Hébert

Inspecteurs/enquêteurs

*Pierre Balthazard (1), Anne Cloutier, *Sylvie Deschênes (2), Christine Foster, Sylvie Gorse, *Réjeanne Jutras (3), Hélène Laroche, *Jeanne d'Arc Mailloux (4), Ruth Perreault, *Julie Préfontaine (5), Nathalie Savard et Gilles Vaillancourt

* (1) Démission le 17 septembre 1999
(2) Démission le 31 décembre 1999
(3) Mandat non renouvelé au 31 mars 2000
(4) Démission le 10 mars 2000
(5) Démission le 10 septembre 1999

Mandat

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre surveille l'exercice de la profession des membres et procède, notamment, à la vérification des dossiers, livres et registres tenus par les physiothérapeutes dans l'exercice de leur profession ainsi que des appareils et équipements relatifs à cet exercice.

Réunions du Comité

Le Comité a tenu dix rencontres régulières et trois journées d'étude en vue de créer, notamment, les nouveaux guides et les nouvelles grilles d'évaluation de la tenue des dossiers dans les différents domaines de la physiothérapie ainsi que les grilles d'analyse et l'arbre de décision du Comité.

Programme de surveillance générale de la profession

Le Service d'inspection professionnelle a effectué 177 visites de vérifications générales. Les membres inspectés ont été choisis au hasard et selon les critères suivants :

- Membres n'ayant pas été visités depuis 1990 ;
- Membres pratiquant dans l'une des régions suivantes : Québec (3), Mauricie/Bois-Francs (4), Estrie (5), Outaouais (7), Chaudières-Appalaches (12) et la grande région de Montréal (6, 13, 14, 15, 16) ;
- 60 % des visites devaient être faites dans le secteur privé en respectant la proportion de membres par région ;
- 40 % des visites devaient être faites dans le secteur public en respectant la proportion de membres par région.

Dans les faits, la majorité des inspections ont eu lieu dans le secteur privé dû aux difficultés rencontrées dans l'implantation des visites dans le secteur public. Du nombre des difficultés rencontrées, on retrouve le développement fastidieux des outils d'évaluation et la disponibilité restreinte d'inspecteurs disposant de l'expertise pour effectuer les visites dans le secteur public.

Suivi des visites de vérification générale

Dans le cadre des rencontres régulières, le CIP a analysé 160 rapports de visite, 17 rapports faisant suite aux 177 visites effectuées demeurent à l'étude. Parmi les 160 dossiers étudiés, 98 ont été jugés conformes aux normes de pratique, 62 ont fait l'objet de relance par demande de dossiers et un membre a bénéficié d'une visite de relance.

Enquêtes particulières

Le CIP a effectué quatre enquêtes particulières suite à des signalements, dont une demande a été transmise au CIP par le Syndic pour vérification de la compétence professionnelle du membre. Les rapports sont toujours à l'étude.

Recommandation du CIP pour un stage de perfectionnement

Le CIP n'a fait aucune recommandation pour qu'un membre de l'Ordre soit tenu de suivre un stage de perfectionnement.

Recommandation du CIP pour une limitation du droit de pratique

Le CIP n'a fait aucune recommandation en regard d'une limitation du droit de pratique d'un membre.

Comité des règlements

Responsable

Christian Murie

Membres

Carolyn Ann Jones ; Jeannot Laliberté ; Me Karl Delwaide, conseiller juridique ; Louise Bleau, secrétaire de l'Ordre.

Mandat

Le Comité a pour mandat de maintenir à jour la réglementation de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec en révisant de façon régulière les règlements et en faisant les recommandations nécessaires au Bureau. Le Comité doit également élaborer des moyens de diffuser l'information sur la réglementation de l'Ordre auprès des membres et à tout organisme ou groupe concerné.

Activités réalisées

Le Comité a tenu deux réunions, il a procédé à :

- la consultation auprès des physiothérapeutes concernant le *Règlement sur la tenue des dossiers, des cabinets de consultation, le maintien des équipements et la cessation d'exercice des physiothérapeutes* ;
- la révision du *Règlement sur les affaires du Bureau, le Comité administratif et les Assemblées générales de l'Ordre des physiothérapeutes du Québec* ;
- la révision du *Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des physiothérapeutes du Québec*.

Comité de révision des plaintes

Membres

Physiothérapeutes : Louise Courtois, Monique Courtois, Michèle M. Rousseau, Ghyslaine Samson-Saulnier.

Représentants du public : Charles Buissières, Raymond Rocheleau, Marie-Thérèse Roy.

Mandat

Ce Comité a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic-adjoint de ne pas porter plainte contre un(e) physiothérapeute devant le Comité de discipline de l'Ordre.

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, les membres du Comité de révision de l'Ordre sont nommés par le Bureau.

Activités réalisées

Une demande de révision a été présentée au Comité durant l'année. Trois membres du Comité de révision ont procédé à son étude, conformément aux dispositions de l'article 123.3 du *Code des professions*.

Le Comité a siégé le 22 novembre 1999 et le 6 décembre 1999 et a maintenu la décision du Syndic de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline. La décision a été communiquée au requérant, tel que prévu par le *Code des professions*.

Autres comités

Comité d'admission

Responsable

Édith Aston-McCrimmon

Membres

Bertrand Arsenault, Pierrette Boisvert, Daniel Hétu, Frances King, Louise Bleau, secrétaire de l'Ordre.

Mandat

Le Comité d'admission a comme mandat principal d'étudier les dossiers de tous les candidats qui déposent une demande d'admission, pour fins d'inscription au Tableau des membres de l'Ordre.

De plus, le Comité d'admission étudie les demandes de retour à la pratique après plus de trois ans d'absence clinique, pour fins de recommandation au Bureau.

Activités réalisées

Le Comité s'est réuni à six reprises. Au cours de ces rencontres, le *Guide d'admission, de procédures d'inscription et de réinscription* a été mis à jour. À cet égard, les requérants étrangers peuvent demander, au Service des équivalences du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), un avis d'équivalence d'études qui situe de façon générale les études effectuées hors Québec par rapport aux repères scolaires québécois. L'Ordre se réserve le droit d'effectuer lui-même une telle démarche s'il le juge opportun. Cet avis est l'un des éléments que l'Ordre peut considérer, selon les circonstances, aux fins de sa décision de reconnaître ou non l'équivalence demandée. Cet élément n'est pas déterminant et cet avis ne peut en aucun temps en lui-même lier l'Ordre.

Le Comité a étudié 15 dossiers de requérants étrangers. Tous les candidats ont été refusés pour formation de base insuffisante. De plus le Comité a étudié 13 demandes de retour à la pratique après une absence de plus de trois ans au Tableau des membres de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec.

Comité du Congrès 2000

Responsable

Odette Trépanier, B.A., M.A.
Coordonnatrice
des communications

Président

Yvon Legris

Vice-président

Daniel Gervais

Membres du Comité organisateur

- Comité accueil et inscriptions : Johane R. Savignac, Louise Lemire, Denise Trudel.
- Comité des commandites : Odette Trépanier.
- Comité des exposants : Julie Rodrigue, Josée Guay, Marie-Andrée Plourde.
- Comité des finances : Simon Brouillard.
- Comité de promotion : Chantal Bournival, François Désilets.
- Comité scientifique : François Cadoret, Martin Dugal, Isabelle Garceau, Josée Massicotte, Denis Ouellet.
- Comité social : Josée Massicotte, Renée Guillemette, Guylaine Ladouceur, Julie Lamothe.
- Comité technique : Lise Dion, Nicole Bellerose, Mario Bruneau, Jacqueline Lemay, Julie Simard, Line Turcotte.

Activités réalisées

Le Comité organisateur s'est réuni à 10 occasions afin de planifier les événements et activités du congrès devant avoir lieu à Trois-Rivières les 19-20 et 21 mai 2000. La programmation ainsi que les différentes ententes contractuelles ont été finalisées. Le Comité organisateur a mené l'ensemble de ses activités (secrétariat, Comité social, Comité technique, Comité promotion, Comité commandites et exposants, Comité accueil et inscriptions, Comité des finances) de manière efficace.

Le Comité scientifique a fait appel à un Comité de lecture externe pour procéder à la sélection des conférences. Une grille de critères permettait aux membres de ce Comité de répondre avec rigueur et objectivité au choix des conférences à retenir. Ce Comité était formé de physiothérapeutes chercheurs des régions de Montréal et de Québec.

Un partenariat s'est développé avec l'Université du Québec à Trois-Rivières afin d'ajouter à la programmation un volet pré-congrès. Ce volet consiste à présenter des formations sur mesure

axées sur le développement de compétences spécifiques dans les domaines clinique, gestion et communication. L'entente entre les deux parties prévoit de plus la création d'un site WEB et l'installation sur les lieux du congrès de deux postes informatiques branchés sur Internet appelés « café-branché ».

M^me^ Pauline Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux du Québec a accepté l'invitation de la présidente de l'Ordre, M^me^ Mariette L. Lanthier, à prononcer la conférence d'ouverture du Congrès. M^me^ Anne-Marie Dussault, journaliste et animatrice de télévision, a pour sa part, consenti à animer le panel de discussion portant sur les compétences des physiothérapeutes.

Comité des étudiants

Responsable

Odette Trépanier, B.A., M.A.

Membres

Marie-Pierre Dumas, Université Laval ; Nadine Moussampa, Université de Montréal ; Jennifer Sailofsky, Université McGill.

Mandat

Le Comité a pour mandat d'accroître la visibilité de l'Ordre au sein de la communauté étudiante en physiothérapie et d'informer les étudiants sur le rôle de leur ordre professionnel et leur propre rôle en tant que futur physiothérapeute. Il vise à favoriser la participation des étudiants aux activités de l'Ordre et à accroître leur sentiment d'appartenance à la communauté des physiothérapeutes.

Activités réalisées

Le Comité a tenu deux rencontres au cours de l'exercice 1999-2000. Les travaux ont donné lieu à l'organisation des activités suivantes :

- organisation de dîners-rencontres et de rencontres avec la présidente de l'Ordre et les étudiants de chacune des universités pour discuter des dossiers de l'heure en matière de physiothérapie et répondre aux questions des étudiants ;
- organisation de rencontres avec la secrétaire de l'Ordre et les étudiants de chacune des universités afin de répondre aux questions des étudiants ;
- organisation de midi-conférences avec la participation de physiothérapeutes œuvrant dans différents secteurs de la physiothérapie ;
- participation de la présidente de l'Ordre à OPSEP ;
- don de matériel promotionnel aux représentants des universités afin de promouvoir la Semaine nationale de la physiothérapie dans les universités ;
- achat de publicités dans les albums des finissants de physiothérapie des trois universités.

Comité de recherche clinique en physiothérapie

Le Comité s'est vu attribuer le Prix Bénévolat de l'Ordre pour l'année 2000. Un « Guide d'accueil des nouveaux membres du Comité de la recherche clinique en physiothérapie » est en voie de préparation. Un dossier spécial dans *Physio-Québec* Printemps 2000 a été préparé et souligne la cinquième année du Fonds de recherche clinique en physiothérapie. Le formulaire de demande de subvention a été révisé.

Membres du Comité de recherche clinique 1999-2000

Manon Pilon, pht, M. Sc.(responsable), Charles Bussières, (administrateur nommé, représentant du Bureau), Mary-Ann Dalzell, pht, M. Sc. (non renouvellement de mandat), Antoinette Di Re, pht, M.B.A., Jean-Pierre Dumas, pht, Isabelle Gagnon, pht, M. Sc., Johanne Goldberg, pht, M. Sc., Denise Ouellet, pht, M. Sc. (représentante sur le Comité scientifique du congrès 2000), Éric Parent, pht (responsable intérimaire de février 2000 à septembre 2000), Lucie Poulin, pht, M. Sc., Bonnie Swaine, pht, PhD, Hélène St-Amand, pht, M.A.P. (coordonnatrice des affaires professionnelles).

Membres du sous-comité d'évaluation des demandes de bourses et de subventions

Manon Pilon (responsable), Anne Durand, pht, PhD (représentante des cliniciens), Gilbert Chartier, pht, M.A.P. (représentant du milieu administratif), Bertrand A. Arseneault, pht, PhD (représentant des chercheurs, non-renouvellement de mandat), Christiane G.-Gagnon, pht, M.Sc. (représentante des chercheurs, non-renouvellement de mandat).

Le Bureau a accepté les recommandations des récipiendaires des bourses et subventions 1999-2000 du Fonds de recherche clinique en physiothérapie et attribué les bourses et subventions comme suit :

- Quatre subventions de recherche clinique de 5 000 $:
  - M^me^ Céline Lepage et M^me^ Chantale Ferland : *Effet d'un entraînement locomoteur spécifique combiné à l'injection de la toxine botulinique sur la capacité locomotrice d'enfants ayant une déficience motrice cérébrale : étude de faisabilité.*
  - M. Éric Parent : *Étude de faisabilité d'un nouveau programme de reconditionnement physique suite à un premier épisode de lombalgie.*
  - M. Marcel Rivard : *Validation d'un parcours à obstacles pour personnes en réadaptation ayant subi un accident vasculaire cérébral.*
  - M^me^ Judy Soicher : *Enhancing quality of life in COPD : development of a rehabilitation model.*
- Une 5^e^ subvention de recherche clinique de 5 000 $, pour 1999-2000, a été versée à :
  - M^me^ Isabelle Gagnon : *Capacités motrices des enfants ayant subi un traumatisme cranio-cérébral léger.*

- Une bourse de 2e cycle de type recherche de 5 000 $:
  - Mme Dahlia Kairy : *Développement de l'échelle d'équilibre avancé pour les personnes ayant subi un accident vasculaire cérébral.*
- Pour 1999-2000, en l'absence de candidature pour la bourse d'études de 2e cycle de type professionnelle, la somme de 3 500 $ prévue pour la bourse professionnelle a été jointe à un montant de 1 500 $ afin de donner une 2e bourse d'études de 2e cycle de type recherche à :
  - Mme Stéphanie Kovacs : *Validité et fidélité des mesures de posture et de mobilité de la ceinture scapulaire.*

Membres du sous-comité de promotion

Isabelle Gagnon (responsable), Mary-Ann Dalzell, Johanne Goldberg, Lucie Poulin.

Le sous-comité a continué son travail de coordination pour la rédaction de la « Chronique des boursiers » dans la revue *Physio-Québec* et son travail de préparation d'activités de promotion.

Membres du sous-comité de formation

Bonnie Swaine (responsable du sous-comité), Antoinette Di Re, Jean-Pierre Dumas, Éric Parent.

Le sous-comité aide à la préparation d'activités de formation à la recherche pour les physiothérapeutes et explore des façons novatrices visant à donner des moyens pour que les physiothérapeutes s'engagent davantage en recherche clinique.

Comité provincial des responsables cliniques

Responsable

Carole Ricard-Benoit

Activités réalisées ou en cours

Le Comité est un véhicule privilégié pour l'échange d'information et pour transmettre des demandes spécifiques aux chefs de service ou aux responsables cliniques des différentes régions. Son mode de fonctionnement permet à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec d'être mieux alimenté en ce qui a trait aux différentes préoccupations émanant des régions. Ainsi :

- Un membre du Comité a participé à la revue du système de normes et pratiques de gestion et a fait part de ses travaux au Comité. Cette revue a mené à la création d'un logiciel appelé RÉASSUME qui facilite la production de rapports statistiques afin de répondre aux exigences du ministère dans les CH et les CHSLD.
- Le Comité a accueilli favorablement la décision du Comité de l'inspection professionnelle de prendre en considération les établissements du réseau public de la santé, soit, les CH et CHSLD dans le cadre de son programme d'inspection professionnelle de la prochaine année.
- Le Comité a revu et distribué, dans toutes les régions, un formulaire de données pour fin de comparaisons administratives et budgétaires. Ce formulaire a été élaboré par un chef de service de la région de l'Outaouais.
- Le Comité a fait part à l'Ordre de ses préoccupations quant aux difficultés d'application de la décision de la CSST d'accorder un « numéro de membre » aux DUP (diplômés universitaires en physiothérapie). Cette décision vise à faciliter, pour la CSST et les établissements du réseau public de la santé, la gestion administrative des interventions de physiothérapie dispensées aux travailleurs accidentés dans le réseau public, par des non-membres de l'Ordre, c'est-à-dire, des intervenants qui ne peuvent se qualifier à titre de physiothérapeute et qui, de ce fait, ne sont pas soumis notamment, au programme d'inspection professionnelle de l'Ordre.

Renseignements généraux

MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DES PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC
Statistiques au 31 mars 2000

Lieu	Nombre	Pourcentage
Membres au Québec	3192	97,9 %
Membres hors Québec	68	2,1 %
Langue maternelle		
Anglaise	470	14,4 %
Française	2567	78,7 %
Autre	223	6,9 %
Sexe		
Femmes	2432	74,6 %
Hommes	828	25,4 %
Répartition par région administrative		
01- Bas-Saint-Laurent	76	2,3 %
02- Saguenay/Lac-Saint-Jean	86	2,6 %
03- Québec	350	10,7 %
04- Mauricie/Bois-Francs	170	5,2 %
05- Estrie	114	3,5 %
06- Montréal	963	30 %
07- Outaouais	135	4,1 %
08- Abitibi-Témiscamingue	47	1,4 %
09- Côte-Nord	35	1,1 %
10- Nord-du-Québec	5	0,1 %
11- Gaspésie/Îles-de-la Madeleine	37	1,1 %
12- Chaudière-Appalaches	137	4,2 %
13- Laval	169	5,2 %
14- Lanaudière	138	4,2 %
15- Laurentides	193	5,9 %
16- Montérégie	537	16,5 %
99- Hors-Québec	68	1,9 %
Total des membres de l'Ordre	**3260**	
Permis délivrés		
Renouvellements	3 032	
Nouveaux membres	165	
Réadmissions	63	
Total	3 260	
Total des permis délivrés	**3 260**	
Radiation du Tableau des membres au cours de l'année		
Non-paiement de la cotisation	105	

COTISATION 1999-2000

Montants

- Membres réguliers inscrits au Tableau au 1er avril : 430 $ pour l'inscription, incluant 10 $ versé au Fonds de recherche clinique en physiothérapie et 46 $ pour le plan de communication.
- Membres associés inscrits au Tableau au 1er avril : 215 $ pour l'inscription, incluant 10 $ versé au Fonds de recherche clinique en physiothérapie et 46 $ pour le plan de communication.
- Membres inscrits au Tableau en cours d'année : montant calculé au prorata des mois d'exercice au cours de l'année.
- Date de réinscription au Tableau des membres : 1er avril de chaque année.

Rapport du vérificateur et états financiers

Aux membres de
l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec

J'ai vérifié le bilan de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC** au 31 mars 2000 ainsi que les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Michel Forand

MICHEL FORAND
Comptable agréé

Laval, le 9 mai 2000

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
PRODUITS	1 774 580 $	1 996 683 $
CHARGES	1 761 203	1 918 843
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	13 377 $	77 840 $

Bilan

31 mars 2000

ACTIF	**2000**	**1999**
COURT TERME		
Encaisse	49 216 $	26 508 $
Débiteurs (note 5)	26 655	18 844
Frais payés d'avance	19 804	18 103
	95 675	63 455
IMMOBILISATIONS (note 6)	93 862	104 920
FRAIS REPORTÉS (note 7)	111 927	112 279
	301 464 $	280 654 $

PASSIF	**2000**	**1999**
COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	97 116 $	85 227 $
Produits reportés	18 805	23 261
	115 921	108 488
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	93 862	104 920
Grevés d'affectations internes – formation continue	5 000	5 000
Affectés au Fonds de recherche	27 562	20 005
Non affectés	59 119	42 241
	185 543	172 166
	301 464 $	280 654 $

Au nom du Comité administratif

Marcelle L. Lacoursière, administrateur

Gilbert Litalien, administrateur

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercice terminé le 31 mars 2000

ACTIFS NETS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	2000	1999
SOLDE AU DÉBUT	104 920 $	131 769 $
Amortissement des immobilisations	(32 728)	(44 307)
Acquisition d'immobilisations à même les ressources non affectées	21 670	17 458
SOLDE À LA FIN	93 862 $	104 920 $

ACTIFS NETS AFFECTÉS À LA FORMATION CONTINUE		
SOLDE AU DÉBUT	5 000 $	5 000 $
Affectation d'origine interne (note 3)	—	—
SOLDE À LA FIN	5 000 $	5 000 $

ACTIFS NETS AFFECTÉS AU FONDS DE RECHERCHE		
SOLDE AU DÉBUT	20 005 $	18 905 $
Excédent des produits sur les charges (note 4)	7 557	1 100
SOLDE À LA FIN	27 562 $	20 005 $

ACTIFS NETS NON AFFECTÉS		
SOLDE AU DÉBUT	42 241 $	(61 348)$
Excédent des produits sur les charges	13 377	77 840
Amortissement des immobilisations	32 728	44 307
Excédent relié aux actifs nets affectés au Fonds de recherche (note 4)	(7 557)	(1 100)
	38 548	121 047
Investissement en immobilisations	(21 670)	(17 458)
	(21 670)	(17 458)
Solde à la fin	59 119 $	42 241 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2000

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre a été constitué en vertu du *Code des professions* sanctionnées par l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. De par sa nature, l'Ordre est exempt d'impôt.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

L'Ordre utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Ordre est raisonnablement assuré de sa réception.

Les produits de formation et de congrès sont comptabilisés comme produits dans l'exercice où les activités sont tenues.

Frais reportés

Les frais reportés représentent des frais engagés pour la défense d'un membre dans la cause l'opposant aux chiropraticiens relativement au champ de compétence respectif des deux professions ainsi que les frais engagés pour l'intégration à l'Ordre des thérapeutes en réadaptation physique. Ces frais sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

Équipement de bureau	10 % linéaire
Équipements informatiques	20 % linéaire
Améliorations locatives	durée restante du bail soit 10 ans

Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car, dans les circonstances, il n'ajouterait pas d'élément significatif pour la compréhension des états financiers.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

3. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE – FORMATION CONTINUE

Le Comité administratif a affecté des actifs nets non affectés de 5 000 $ en 1998 aux fins de la formation continue. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du Comité administratif.

4. FONDS DE RECHERCHE

Une portion des cotisations est spécifiquement désignée pour servir à récompenser les membres qui se sont distingués dans la recherche clinique. Un comité étudie les cas afin de retenir les candidats à qui des bourses et subventions seront versées à même le fonds.

5. DÉBITEURS	2000	1999
Annonces publicitaires et divers	5 348 $	8 000 $
Taxe de vente	21 307	10 844
	26 655 $	18 844 $

6. IMMOBILISATIONS

			2000	1999
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Valeur comptable
Équipement de bureau	92 326 $	50 747 $	41 579 $	46 000 $
Équipements informatiques	141 626	101 510	40 116	44 725
Améliorations locatives	20 278	8 111	12 167	14 195
	254 230 $	160 368 $	93 862 $	104 920 $

7. FRAIS REPORTÉS	2000	1999
Frais de défense du champ de pratique professionnel, au coût	168 132 $	118 684 $
Frais d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique, au coût	80 870	80 870
	249 002	199 554
Amortissement cumulé	(137 075)	(87 275)
	111 927 $	112 279 $

Les frais reportés seront amortis au cours des quatre prochaines années, de la façon suivante :

2000 – 2001	49 800 $
2001 – 2002	31 053
2002 – 2003	21 182
2003 – 2004	9 892
	111 927 $

8. CRÉDITEURS	2000	1999
Fournisseurs	77 907 $	68 952 $
Salaires et charges sociales	19 209	16 275
	97 116 $	85 227 $

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

a) En novembre 1998, l'Ordre a signé un bail pour ses locaux actuels. À la même date, le bailleur a relocalisé (à ses frais) les bureaux de l'Ordre et celui-ci a augmenté sa superficie. En vertu du bail et de cet addenda, l'Ordre s'est engagé à louer des bureaux pour une période de onze (11) ans se terminant le 31 août 2007 et représentant un montant total de 648 342 $ (incluant une période de 14 mois gratuits et excluant les frais communs qui sont estimés à 47 540 $ pour 1999-2000). Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices en vertu de ce bail sont les suivants :

	Loyer Minimum	Frais communs	Total
2000-2001	58 671 $	47 540 $	106 211 $
2001-2002	65 349	47 540	112 889
2002-2003	70 119	47 540	117 659
2003-2004	70 119	47 540	117 659
2004-2005	70 119	47 540	117 659
	334 377 $	237 700 $	572 077 $

b) L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de photocopieurs pour une période de 72 mois se terminant le 6 mars 2006. Les versements exigibles sont de 18 224 $ par année et ils s'élèveront à 109 344 $ d'ici l'échéance.

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2000

PRODUITS	2000	1999
Cotisations des membres	1 398 402 $	1 347 363 $
Inscriptions et admissions à la pratique	22 180	20 325
Formation continue	230 041	252 576
Amendes	8 609	17 279
Liste des membres	5 870	9 071
Physio-Québec	34 877	30 785
Étude de dossiers	8 498	10 422
Congrès et symposium	—	225 695
Dépliants	6 049	7 116
Activités spéciales	—	14 636
Revenus d'intérêts	27 584	28 968
Autres revenus	—	456
Matériel promotionnel	168	497
Revenus d'administration	62	168
Cotisations et autres – Fonds de recherche	32 240	31 326
	1 774 580 $	1 996 683 $

RÉPARTITION DES CHARGES PAR PROGRAMME	2000	1999
Bureau et Comité administratif	34 318 $	31 843 $
Administration générale et services aux membres	677 483	619 564
La présidence	144 219	136 281
Formation continue	233 558	290 047
Inspection professionnelle	151 032	149 375
Affaires professionnelles	89 503	67 311
Internat	16 000	16 756
Discipline	99 861	105 609
Communication	281 983	309 401
Comité des responsables cliniques, comités-conseils et comité Ad hoc	8 563	6 723
Congrès et symposium	—	155 217
Fonds de recherche	24 683	30 716
	1 761 203 $	1 918 843 $

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE	2000	1999
Salaires	640 763 $	617 304 $
Charges sociales	72 875	69 472
Autres avantages	5 305	
Jetons de présence	19 875	18 700
Assurances	5 064	4 673
Vérification et tenue de livres	6 600	4 175
Frais légaux	46 998	17 670
Frais de dossiers – causes spéciales	—	4 022
Conférenciers	139 302	191 490
Projets spéciaux	3 000	
Honoraires	50 812	46 445
Frais de déplacement et de séjour	80 338	73 368
Frais de télécommunication	17 466	18 460
Frais de poste	48 843	50 737
Imprimerie	20 097	17 518
Photocopies	50 025	44 213
Fournitures de bureau	10 778	11 521
Entretien et réparations	3 264	2 233
Formation du personnel	1 644	7 309
Taxes et permis	10 905	5 205
Location d'équipement et de salles	10 680	12 407
Loyer	117 093	104 058
Frais de représentation	3 143	2 518
Consultants en communication	19 963	42 640
Consultants en relations gouvernementales	4 446	17 007
Conseil interprofessionnel du Québec	11 986	12 056
Bourses et distinctions honorifiques	6 362	12 669
Autres charges	6 115	5 785
Commissions de la santé et de la sécurité au travail et des normes du travail	5 555	5 372
Consultants	25 648	40 818
Publicité et promotion	96 514	77 777
Experts	—	1 350
Physio-Québec et Physio-Info	47 530	33 434
Rapport annuel et Répertoire des membres	3 970	3 537
Dépliants	4 269	6 927
Amortissement des immobilisations	32 728	44 307
Amortissement des frais reportés	49 800	39 911
Intérêts et frais bancaires	8 757	4 523
Frais de congrès	—	155 217
Matériel promotionnel	5 103	—
Comité du Fonds de recherche	2 183	2 716
Bourses du Fonds de recherche	22 500	28 000
Alliance canadienne	39 237	38 038
Publication règlements	—	1 501
Revue de presse	3 667	—
Événements spéciaux	—	21 760
	1 761 203 $	1 918 843 $

	Comité de discipline		Comité d'inspection professionnelle	
	2000	**1999**	**2000**	**1999**
REVENUS	8 609 $	17 279 $	— $	— $
COÛTS DIRECTS				
Salaires et contributions de l'employeur	81 223	81 583	79 531	79 768
Honoraires et frais juridiques	10 884	10 902	41 348	—
Honoraires de présence	750	1 050	10 350	10 300
Frais d'enquête	7 004	12 074	19 803	59 307
	99 861	105 609	151 032	149 375
QUOTE-PART DES FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION	34 771	36 725	52 156	54 688
	134 632	142 334	203 188	204 063
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(126 023) $	(125 055) $	(203 188) $	(204 063) $

Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec

Coordination des communications
Odette Trépanier, B.A., M.A., coordonnatrice des communications
Danielle Huet, C.F.E., B.A., secrétaire à la coordination des communications
Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec, Août 2000

ISSN : 1482-0749

Conception graphique : Mardigrafe inc.
Impression : Imprimerie Maska inc.